



Réglementation concernant les biefs

Par **boulogne**, le **19/03/2008** à **09:44**

je suis propriétaire d'une partie d'un bief qui servait jadis à alimenter un moulin Un propriétaire en amont à une la facheuse idée de construire un barrage et d'interrompre l'écoulement normal de l'eau.
en a t'il le droit?
et t'il possible de faire démonter cet ouvrage.